

Colmar, le 16 juin 2023

**Bureau de la gestion collective  
des personnels du 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :

Aline Descamps

Leslie Quirin

Tél. 03 89 21 56 19 et 56 40

Mél : [aline.descamps@ac-strasbourg.fr](mailto:aline.descamps@ac-strasbourg.fr)

[leslie.quirin@ac-strasbourg.fr](mailto:leslie.quirin@ac-strasbourg.fr)

52-54 avenue de la République

B.P. 60092

68017 Colmar cedex

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les professeures des écoles du Haut-Rhin,  
et messieurs les professeurs des écoles du Haut-Rhin,

**Objet : Quatrième appel à candidature sur postes spécifiques – année scolaire 2023/2024.**

*Références : lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse publiée au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021 ; lignes directrices de gestion académiques actées en comité technique académique le 02 février 2022.*

En application des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques, le département du Haut-Rhin a recours à des procédures de sélection et d'affectation en dehors du mouvement intra départemental pour des postes spécifiques qui nécessitent des qualifications, compétences ou aptitudes particulières, au regard des besoins locaux et des spécificités du département.

Les particularités de ces postes nécessitent de vérifier au préalable la détention de titres ou qualifications, l'existence de compétences et/ou une expérience particulière permettant la bonne adéquation entre les exigences du poste et le profil de la candidate ou du candidat.

## **1. DEUX TYPES DE POSTES SPECIFIQUES.**

### **1.1 LES POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES.**

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès de la candidate ou du candidat de la détention de titre(s) ou de diplôme(s) ou de la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

Les postes suivants relèvent de la catégorie des postes à exigences particulières :

- Enseignantes et enseignants en service de psychiatrie infanto-juvénile
- ULEC Passerelles
- Dispositif relais
- Bureau AESH
- Un maitre, une maîtresse/deux langues (langue et culture régionale)
- 16h/8h allemand
- Enseignantes et enseignants en classes immersives d'alsacien
- Classes accueillant des moins de trois ans
- Classes passerelles
- Classes à horaires aménagés musicales
- Grande section/CP/CE1 dédoublés

## **1.2. LES POSTES A PROFILS.**

En raison de spécificités particulières attachées à ces postes ou relevant de contextes locaux particuliers, il peut être procédé à des affectations hors barème. Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite possible, dans l'intérêt du service.

Les postes suivants relèvent de la catégorie des postes à profils :

- Conseillères et conseillers pédagogiques
- ULIS en collège et lycée
- Enseignantes et enseignants en RASED
- Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)
- Classes spécialisées (remédiation scolaire, MECS, autisme)
- Enseignantes et enseignants mis à disposition de la MDPH
- Secrétaire de commission départementale des enseignements adaptés
- Assistantes et assistants de prévention
- Directions d'écoles entièrement déchargées
- Directions d'écoles situées en REP et REP+
- Coordinatrices et coordinateurs REP+
- Formatrice et formateur en éducation prioritaire
- Enseignantes et enseignants à l'école de l'Illberg de Mulhouse
- Directions de centres PEP
- Personnels chargés de missions auprès de l'inspecteur d'académie
- Adjointe ou adjoint à la responsable des PIAL et du bureau des AESH
- Coordinatrices et coordinateurs de l'unité d'enseignement dans les établissements médico-sociaux
- Enseignantes et enseignants des unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux
- Enseignantes et enseignants référents- suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Enseignantes et enseignants référents aux usages du numérique (ERUN)
- Enseignantes et enseignants en établissements pénitentiaires et centre éducatif fermé
- Chargée et chargé d'école en zone montagne
- Coordonnateur CLA

## **2. LES MODALITES DE RECRUTEMENT.**

### **2.1. UNE PROCEDURE SPECIFIQUE DE RECRUTEMENT.**

Les postes à exigences particulières et à profils sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les professeures et professeurs des écoles peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement intra-départemental.

Les personnels intéressés par les postes vacants enverront par voie électronique un curriculum vitae, une lettre de candidature motivée accompagnés du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

**Les candidatures devront parvenir à la division de l'enseignant, uniquement par mail, pour le 23 juin 2023 au plus tard.**

Les candidates et candidats ayant reçu un avis défavorable de leur IEN ne seront pas reçus par la commission d'entretien. Celles et ceux ayant reçu un avis favorable de leur IEN seront convoqués devant la commission.

Dans le souci de constituer un vivier de personnel et d'alléger la procédure, l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires pour les postes à exigences particulières.

### **2.2. UN DEPARTAGE AU BAREME OU PAR LISTE CLASSANTE.**

**Pour les postes à exigences particulières** le départage des candidates et candidats se fera dans l'ordre ci-dessous :

- Enseignante ou enseignant titulaire d'un poste à exigences particulières et touché(e)s par une mesure de carte scolaire, qui postule sur un poste de même nature, par AGS décroissante ;
- Enseignante ou enseignant titulaire d'un poste à exigences particulières et qui souhaite un poste similaire mais dans une autre école, par AGS décroissante.
- Enseignante ou enseignant entrant dans le dispositif, par AGS décroissante.

**Pour les postes à profil** le départage des candidates et candidats sera effectué par la commission qui établira une liste classante (hors barème). Cette liste classante est valable uniquement pour le poste demandé et pour l'année en cours.

### **Cas particuliers**

**S'agissant des postes un maître/deux langues**, et au vu de la situation des ressources bilingues du département, les candidatures des nouveaux entrants dans le cursus bilingue seront toujours traitées en priorité.

**S'agissant des postes spécialisés auprès de l'inspecteur en charge de l'ASH**, les personnels non titulaires du CAPPEI et demandant le maintien sur leur poste spécifique seront traités en priorité par rapport aux enseignants ou enseignantes non spécialisés souhaitant s'essayer sur un poste spécialisé pour la première fois (sous réserve de l'avis favorable de l'IEN ASH).

## **2.3 LA NOMINATION.**

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Tout agent qui postule à un poste spécifique et dont la candidature serait retenue ne peut refuser d'être affecté sur ce poste.

**La nomination se fera à titre définitif**, sous réserve que la candidate ou le candidat dispose des titres requis. Les enseignantes et enseignants souhaitant être nommés en affectation à l'année (affectation provisoire avec réservation du poste de titulaire pendant un an) doivent en faire la demande explicite dans leur courrier de candidature.

## **3. LES POSTES VACANTS.**

Vous trouverez les fiches de postes correspondantes en annexe de la présente circulaire.

### **3.1. LES POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES.**

- **Poste un maître/deux langues**

EE Burnhaupt le Bas THANN (poste en élémentaire)

- **Grande section dédoublée**

EM Prévert MULHOUSE 1

- **CP/CE1 dédoublé**

EE Kléber MULHOUSE 3 (assimilée REP+, hors régime indemnitaire)

### **3.2. LES POSTES A PROFILS**

- **ERUN 50% et Conseiller départemental en charge du numérique 50%**

- Conseillère ou conseiller pédagogique départemental chargé du numérique éducatif ET enseignante référente ou enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) en charge du secteur de la circonscription de Wittelsheim.

Poste implanté à la cité administrative de Colmar 50% et 50% ERUN de la circonscription de Wittelsheim.

- **ULIS troubles moteurs**

Ecole élémentaire Fehlackner Pfastatt

- **ULIS collège**

Collège Villon Mulhouse

Collège Marcel Pagnol Wittenheim

- **UPE2A**

Ecole primaire Ferrette (50%)

- **RASED**

Ecole élémentaire Brossolette MULHOUSE 2 (dominante pédagogique)

Ecole élémentaire Lyautey RIEDISHEIM (dominante relationnelle)

Ecole élémentaire Bartholdi RIEDISHEIM (dominante pédagogique)

- **Coordonnatrice ou coordonnateur de CLA**

Secteur de collège de Sainte-Marie-aux-Mines – circonscription d'INGERSHEIM

Secteur de collège Grunenwald de Guebwiller – circonscription de GUEBWILLER

Secteur de collège Dreyfus de Rixheim – circonscription de RIEDISHEIM

Secteur de collège Forlen de Saint-Louis – circonscription de SAINT LOUIS

- **Coordonnatrice départementale ou coordonnateur départemental de la réussite éducative dans les territoires**

Auprès de monsieur l'adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale.

- **Conseillère pédagogique départementale ou conseiller pédagogique départemental pour la réussite éducative des territoires**

- Auprès de monsieur l'adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale.

*signé*

**Nicolas FELD-GROOTEN**

## ANNEXE 1 – FICHES DE POSTES

### N° 1- CONSEILLERE OU CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL DU NUMERIQUE

Poste à profil à temps complet pour le recrutement d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique départemental chargé du numérique éducatif et d'Enseignante référente / d'Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) en charge du secteur de la circonscription de Wittelsheim :

La conseillère ou le conseiller pédagogique départemental en charge du numérique éducatif est une enseignante ou un enseignant qui connaît les usages pédagogiques du numérique éducatif d'une part et un formateur reconnu par une qualification de maître formateur (CAFIPEMF) ou qui s'engage à se présenter à cette qualification d'autre part.

Le poste requiert les compétences suivantes :

**Connaissances** : ressources institutionnelles et cadre d'usage du numérique éducatif : CRCN, lien CRCN/LSU 1D, primàbord, réseau CANOPE, offres d'ENT existantes pour le 1D, cadre du déploiement des ENT, connaissances applicatives des règles de protection des données dans le cadre scolaire, portail PIX, applications d'usages pédagogiques pour les TBI/VPI/tablettes, usages de l'internet et de la Wi-Fi dans le cadre scolaire, outils et espaces de partage et de formation (M@gistère, TRIBU, apps.education...).

**Concevoir et animer** : capacité à prévoir, organiser et mettre en œuvre des dispositifs de formation, en présence ou à distance, à destination des professeurs et des formateurs sur les usages pédagogiques du numérique au service des différentes disciplines d'enseignement.

**Savoir-faire** : qualité d'analyse et d'esprit de synthèse, compétences de communication, capacité d'ajuster son apport à la différenciation des compétences relatives aux usages du numérique, capacité à rendre compte de son action et du suivi des projets, capacité à diffuser et à faire connaître des pratiques innovantes du numérique éducatif dans le 1D.

**Savoir être** : capacité à pouvoir inscrire son action dans des collectifs de formateurs, de cadres et de professeurs, savoir travailler en équipe, pouvoir comprendre et analyser les besoins de formation, capacité à articuler les enjeux des disciplines avec l'apport des usages du numérique, capacité de dialogue et de relation avec des interlocuteurs variés au niveau institutionnel ou avec des collectivités locales, capacité à pouvoir convaincre et dynamiser une équipe enseignante ou de formateurs.

**Conduite de projets** : accompagnement du déploiement progressif de PIX auprès des professeurs du 1D, accompagnement au déploiement de solutions d'ENT 1D en relation avec le niveau académique, le niveau départemental et les circonscriptions, accompagnement de projets locaux, académiques ou nationaux en relation avec les usages du numérique éducatif dans le 1D.

Le poste sera implanté administrativement sur le site de la cité administrative à Colmar. Il requiert des déplacements dans le département. Ponctuellement, certains déplacements académiques et nationaux seront également à prévoir. Ces déplacements seront pris en charge dans le cadre de la réglementation en vigueur.

La conseillère ou le conseiller pédagogique départemental au numérique éducatif est placé sous l'autorité du directeur académique de services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin (DASEN) et prend part à l'activité du groupe départemental des ERUN piloté par l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge du numérique éducatif. Son cadre d'action est défini par une lettre de mission. Il remet, à la fin de chaque année scolaire, un rapport de synthèse sur les activités conduites, leur analyse prospective et sur les projets à poursuivre.

La conseillère ou le conseiller pédagogique départemental chargé du numérique éducatif exerce également les fonctions d'ERUN de la circonscription de Wittelsheim où elle/il exerce sous l'autorité de Mme l'inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter M. David Cailleaux, inspecteur de l'Éducation nationale, chargé du suivi des usages pédagogiques du numérique éducatif : Tél : 03 89 24 81 25 / Courriel : ce.0681759T@ac-strasbourg.fr

## N° 2- COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR DU CLA DE GUEBWILLER

Secteur : Ecoles de Guebwiller : EE Hautval, EP Bucher, EE Storck, EM Kienzl/Magenta, Collège Grünwald de Guebwiller

### Cadre général

La coordonnatrice ou le coordonnateur est une enseignante ou un enseignant du 1er degré qui exerce ses missions sous l'autorité de l'IEN de circonscription de Guebwiller (dont il est le collaborateur ou la collaboratrice) et sous le pilotage conjoint du principal de collège de Guebwiller. Son action s'inscrit dans le cadre d'un projet de contrat local d'accompagnement (CLA) envisagé entre les écoles maternelle et élémentaire de Guebwiller et le collège Grünwald de Guebwiller.

Elle ou il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'IEN et l'IA-IPR référent. L'action du coordonnateur ou de la coordonnatrice du CLA est prioritairement d'ordre pédagogique. Elle s'inscrit également dans des dimensions partenariales et d'aide au pilotage et peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet.

### Définition du poste et des missions

- Elaborer conjointement avec les pilotes et les partenaires le projet d'action du CLA
- Impulser des changements de pratiques pédagogiques et éducatives afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.
- Concevoir, participer et animer des formations à destination des enseignants du secteur défini pour le CLA.
- Prendre en charge des élèves du CLA dans le cadre de dispositifs spécifiques et ponctuels.
- Favoriser la cohérence pédagogique et éducative dans le CLA en lien étroit avec l'équipe de circonscription et le collège de Guebwiller
- Développer la coopération entre l'école et les acteurs locaux pour garantir aux élèves un véritable pouvoir sur leur avenir.
- Initier et accompagner des projets « Notre Ecole, Faisons-la Ensemble » (NEFE).
- Participer aux instances du CLA : comité de pilotage, CEC, conseils de cycles et de maîtres.
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet du CLA (indicateurs, tableau de bord, comptes-rendus).

### Compétences et qualités requises par le candidat :

- Connaissance du territoire et du contexte local.
- Capacité à faire preuve d'initiative à être force de proposition, à impulser et à accompagner une dynamique de projets innovants.
- Capacités à développer et renforcer les partenariats.
- Capacité à rendre compte à l'IEN et au Principal de collège de la progression des projets, des réussites observées, des besoins repérés et des difficultés rencontrées.
- Adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute, capacité à travailler en équipe.
- Aptitude à la communication orale (conduite de réunion) et écrite.
- Grande disponibilité et mobilité sur le territoire du CLA.
- Bonne connaissance du fonctionnement de la liaison école – collège et du second degré.

Une expérience dans le domaine de la formation (CAFIPEMF) et la connaissance de l'enseignement spécialisé (CAPPEI) serait également un atout.

Pour plus d'informations vous êtes invités à contacter l'IEN de la circonscription de Guebwiller.

## N° 3- COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR DU CLA D'INGERSHEIM

Secteur : Ecoles de Ste Marie aux Mines et de Ste Croix aux Mines

### Cadre général

Le CLA est un contrat de 3 ans signé par le recteur de l'académie de Strasbourg pour engager un projet de réponses à des besoins identifiés sur un territoire. L'objectif est notamment de développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales et éloignées. Il repose sur une coopération entre les acteurs éducatifs pour renforcer les synergies au niveau local. Les missions de la personne-ressource du CLA s'inscrivent dans le projet d'accompagnement des 5 écoles maternelles et élémentaires du secteur du collège de Ste Marie aux Mines, ainsi que le collège lui-même. Elle contribue à la poursuite des objectifs suivants :

Axe 1 : renforcer l'enseignement des fondamentaux

Axe 2 : compenser les éloignements

La personne-ressource du CLA exerce ses missions sous l'autorité de l'IEN de la circonscription de INGERSHEIM et sous le pilotage conjoint de l'IEN et de la principale du collège.

### **Définition du poste et des missions**

L'action de la personne-ressource du CLA est prioritairement pédagogique. Elle s'inscrit également dans des dimensions partenariales et d'aide au pilotage pour :

- Impulser des changements de pratiques pédagogiques et éducatives afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.
- Concevoir, participer et animer des formations à destination des enseignants du CLA.
- Prendre en charge des élèves du CLA dans le cadre de dispositifs spécifiques et ponctuels.
- Favoriser la cohérence pédagogique et éducative dans le CLA en lien étroit avec l'équipe de circonscription et le collège de Ste Marie aux Mines.
- Développer la coopération entre l'école et les acteurs locaux pour garantir aux élèves un véritable pouvoir sur leur avenir.
- Initier et accompagner des projets « Notre Ecole, Faisons-la Ensemble » (NEFE).
- Participer aux instances du CLA : comité de pilotage, CEC, conseils de cycles et de maîtres.
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet du CLA (indicateurs, tableau de bord, comptes-rendus).

Compétences et qualités requises par le candidat :

- Connaissance du territoire et du contexte local.
- Capacité à faire preuve d'initiative à être force de proposition, à impulser et à accompagner une dynamique de projets innovants.
- Adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute, capacité à travailler en équipe.
- Aptitude à la communication orale (conduite de réunion) et écrite.
- Grande disponibilité et mobilité sur le territoire du CLA.
- Bonne connaissance du fonctionnement de la liaison école – collège et du second degré.

Une expérience dans le domaine de la formation (CAFIPEMF ou MAT) serait également un atout.  
Pour plus d'informations vous êtes invités à contacter l'IEN de la circonscription d'Ingersheim.

## **N° 4- COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR DU CLA DE RIEDISHEIM**

Texte d'appui : Circulaire Préparation de la rentrée 2014 : n° 2014-068 du 20-5-2014 parue au Bulletin Officiel n° 21 du 22 mai 2014

La coordonnatrice ou le coordonnateur est une enseignante ou un enseignant du 1er degré qui exerce ses missions sous l'autorité de l'IEN de circonscription de Riedisheim (dont il est le collaborateur direct) et du principal de collège de Rixheim. Son action s'inscrit dans le cadre du contrat local d'accompagnement (CLA) élaboré entre les écoles maternelle et élémentaire Ile Napoléon et le collège Dreyfus de Rixheim.

Elle ou il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'IEN et l'IA-IPR référent. Elle ou il a principalement une mission d'ordre pédagogique, et peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet.

### **Compétences spécifiques**

- bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés ;
- bonnes connaissances des enjeux des écoles à faible IPS ;
- capacités d'analyse et de communication ;
- aptitude au travail d'équipe ;
- capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie ;
- capacité à repérer les besoins des équipes ;
- capacité à impulser des projets et des actions ;
- capacités à développer et renforcer les partenariats ;
- capacité à rendre compte à l'IEN et au Principal de collège de la progression des projets, des réussites observées, des besoins repérés et des difficultés rencontrées.
- capacités rédactionnelles ;
- maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

### **Axe pédagogique**

- mettre en place et tenir un tableau de bord en cohérence avec le CLA ;

- mettre en cohérence les axes retenus dans le contrat local d'accompagnement et les actions envisagées, en suivre la mise en œuvre et en assurer la progression.
- aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire, en lien avec les priorités retenues ;
- favoriser la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des équipes ;
- favoriser et développer les relations entre les écoles Ile napoléon, le collège Dreyfus de Rixheim et tous les partenaires de ces établissements ;
- participer aux concertations des enseignants pour ajuster régulièrement le CLA ;
- contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le CLA ;
- elle ou il peut être amené(e) à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels.

#### Axe logistique

- organiser les concertations et assurer le suivi des décisions prises par les instances de pilotage du CLA;
- assurer le secrétariat des instances de pilotage du dispositif ; préparer les réunions des comités de pilotage du CLA et mettre en œuvre les décisions actées ;
- rédiger et diffuser les relevés de conclusions ;
- représenter l'Institution dans les instances partenariales, le cas échéant.

Pour plus d'informations vous êtes invités à contacter l'IEN de la circonscription de Riedisheim.

### **N° 5- COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR DU CLA DE SAINT-LOUIS**

Secteur : Secteur du collège Georges Forlen à Saint-Louis (7 écoles et 1 collège)

Les écoles suivantes situées à Saint-Louis : EM Wallart, EM Louis Armand, EM Octavie Krafft, EM Petite Camargue, EE Galilée, EP Widemann-Sarasin, EP Victor Hugo-La Cigogne ; et le Collège Georges Forlen.

#### **Cadre général**

Le CLA est un contrat de 3 ans signé par le Recteur de l'académie de Strasbourg pour engager un projet de réponses à des besoins identifiés sur un territoire. L'objectif est notamment de développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales et éloignées. Il repose sur une coopération entre les acteurs éducatifs pour renforcer les synergies au niveau local. Les missions du coordonnateur ou coordonnatrice du CLA s'inscrivent dans le projet d'accompagnement des sept écoles maternelles, élémentaires et primaires du secteur du collège Georges Forlen à Saint-Louis, ainsi que le collège lui-même. Cet(te) enseignant(e) du 1er degré contribue à la poursuite des objectifs suivants :

Axe 1 : renforcer les apprentissages fondamentaux

Axe 2 : renforcer les alliances éducatives et favoriser l'engagement des élèves par l'acquisition des méthodes de travail et le développement de l'estime de soi

La coordonnatrice ou le coordonnateur pédagogique du CLA exerce ses missions sous l'autorité de l'IEN de la circonscription de Saint-Louis et sous le pilotage conjoint de l'IEN et de la Principale du collège G.Forlen.

#### **Définition du poste et des missions**

Son action est prioritairement pédagogique. Elle s'inscrit également dans des dimensions partenariales et d'aide au pilotage pour :

- Impulser des changements de pratiques pédagogiques et éducatives afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves ;
- Concevoir, participer et animer des actions de formation à destination des enseignants du CLA ;
- Prendre en charge des élèves du CLA dans le cadre de dispositifs spécifiques et ponctuels ;
- Favoriser la cohérence pédagogique et éducative dans le CLA, en inter-cycles et inter-degrés, du cycle 1 au cycle 3, en lien étroit avec l'équipe de circonscription et le collège G.Forlen ;
- Favoriser et développer les relations entre les écoles et avec le collège ;
- Favoriser la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des équipes ;
- Développer la coopération entre l'école et les acteurs locaux pour garantir aux élèves un véritable pouvoir sur leur avenir ;
- Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire, en lien avec les priorités retenues ;
- Initier et accompagner des projets « Notre Ecole, Faisons-la Ensemble » (NEFLE) ;
- Participer aux instances du CLA : comité de pilotage, CEC, conseils de cycles et de maîtres, et assurer le suivi des décisions prises ;
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet du CLA (indicateurs, tableau de bord, comptes-rendus).



### **Compétences et qualités requises**

- Connaissance du territoire et du contexte local ;
- Capacité à faire preuve d'initiative, à impulser et à accompagner une dynamique de projets innovants ;
- Capacité d'organisation et d'analyse ;
- Capacité à rendre compte à l'IEN et à la Principale de collège de la progression des projets, des réussites observées, des besoins repérés et des difficultés rencontrées ;
- Capacité à développer et à renforcer les partenariats ;
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute et du travail en équipe ;
- Adaptabilité, disponibilité, autonomie ;
- Aptitude à la communication orale et écrite ;
- Bonne connaissance du fonctionnement de la liaison école – collège et du second degré.

Une expérience dans le domaine de la formation (CAFIPEMF ou MAT) serait également un atout.  
Pour plus d'informations vous êtes invités à contacter l'IEN de la circonscription de Saint-Louis.

## **N° 6- COORDINATION DEPARTEMENTALE DE LA REUSSITE EDUCATIVE DES TERRITOIRES**

### **Définition générale du poste**

La coordinatrice départementale ou le coordinateur départemental en charge de la réussite éducative des territoires travaille au côté de la conseillère ou du conseiller pédagogique départemental(e) de la réussite éducative des territoires. Il lui fournit l'appui technique et pédagogique nécessaire à la coordination de l'ensemble des dispositifs déployés en réponse à des spécificités territoriales : éducation prioritaire, politique de la ville, programmes de réussite éducative, contrats locaux d'accompagnement, cités éducatives, Ambitions Mulhouse-Ville éducative, territoires éducatifs ruraux...

Sous l'autorité du ADASEN et en lien étroit avec les équipes de circonscriptions et les comités de pilotage de chaque réseau, il est le relais opérationnel de l'action du CPD en charge de la réussite éducative au service d'une coordination efficiente de l'ensemble des dispositifs, en cohérence avec le pilotage départemental.

### **Missions**

- Collaborer avec les coordinatrices et coordinateurs en territoire : coordinatrices et coordinateurs de réseau d'éducation prioritaire, coordinatrices et coordinateurs de contrats locaux d'accompagnement afin de venir en appui de leur action et d'assurer la cohérence départementale des politiques menées.
- Participer, en tant qu'acteur de terrain, dans les écoles et les établissements scolaires, à la création et à la dynamisation des liens partenariaux construits ou à construire pour installer les synergies nécessaires à la réussite de ces politiques éducatives en territoire.
- Contribuer à l'animation du réseau des coordinatrices et coordonnateurs Rep et Rep+ et celui des coordinatrices et coordonnateurs de CLA en assurant notamment le secrétariat et l'organisation des réunions consacrées à cet objectif.
- Contribuer à la construction d'outils en appui à l'action des coordinatrices et coordinateurs de réseau ou de CLA.
- En collaboration avec le CPD, fournir les indicateurs pertinents, qualitatifs et quantitatifs aux chefs de file et co-pilotes dans le déploiement, la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action des Cités éducatives (2 à Mulhouse, 1 à Colmar) ou au comité de pilotage de pilotage « 100% réussite » auprès de l'IEN référent et accompagner les transformations pédagogiques attendues dans le cadre des mesures de dédoublement des GS, CP et CE1.
- Contribuer au déploiement des dispositifs relevant de ces politiques éducatives (petits déjeuners, PRE, CLAS, journées à thème...).
- Sur le territoire de la ville de Mulhouse, venir en appui des équipes dans la mise en œuvre du projet « Ambitions Mulhouse-Ville éducative », en lien avec la directrice ou le directeur de projet opérationnel.
- Contribuer à la réflexion préalable à l'installation de nouveaux dispositifs en territoire en participant au recueil et à la construction d'indicateurs.
- Favoriser les relations entre les familles et l'École, être une personne-ressource pour la « Mallette des parents », participer au montage d'espaces dédiés aux parents, initier des temps d'échanges et de rencontres thématiques.
- Rendre compte de son travail et l'inscrire dans le pilotage départemental, en relation directe avec le CPD en charge de la réussite éducative.
- Formaliser divers écrits professionnels et en assurer la diffusion.

### **Connaissances et compétences requises**

- Connaissances du système éducatif des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés

- Connaissances des enjeux liés à l'éducation prioritaire
- Connaissances sur la politique de la ville
- Connaissances des politiques de l'État en faveur des territoires hors éducation prioritaire et politique de la ville (CLA, TER...)
- Travailler en partenariat
- Conduite de projets
- Capacités organisationnelles
- Aptitude à la communication orale (conduite de réunion) et écrite.
- Grande disponibilité et mobilité départementale.
- CAFIPEMF souhaité sans être requis

### **Qualités attendues**

- Loyauté
- Rigueur
- Disponibilité - mobilité
- Aptitudes relationnelles (dialogue, écoute...)
- Sens du travail en équipe
- Savoir rendre compte

### **Contexte**

- Plan Ambitions Mulhouse – ville éducative
- 7 REP+, 2 REP
- 3 Contrats locaux d'accompagnement
- 3 Cités éducatives : 2 à Mulhouse, 1 à Colmar
- 4 contrats de ville : Mulhouse (+ Wittenheim + Illzach), Colmar, Cernay, Saint-Louis
- 3 territoires sous contrat local d'accompagnement

## **N° 7- CONSEILLERE OU CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL DE LA REUSSITE EDUCATIVE EN TERRITOIRES**

### **Définition générale du poste**

La ou le conseillère ou conseiller pédagogique départementale ou départemental en charge de la réussite éducative des territoires œuvre à la cohérence de l'ensemble des politiques éducatives déployées en réponse à des spécificités territoriales : éducation prioritaire, politique de la ville, programmes de réussite éducative, contrats locaux d'accompagnement, cités éducatives, Ambitions Mulhouse-Ville éducative, territoires éducatifs ruraux... Sous l'autorité de l'ADASEN, elle ou il assure un rôle d'appui auprès des cadres territoriaux (IEN et chefs d'établissement) et des équipes enseignantes concernées par ces politiques. Elle ou il leur fournit l'expertise et l'analyse nécessaires à l'articulation des besoins des élèves de chaque territoire avec les dispositifs qui s'y déploient et le pilotage national, académique et départemental.

Elle ou il informe, accompagne, développe des outils de communication, assure le suivi des dossiers en lien avec les réseaux. Son action s'inscrit à l'interface entre les services de l'État, collectivités territoriales et tissu associatif.

### **Missions**

- Animer le réseau des coordinatrices et coordonnateurs Rep et Rep+ et celui des coordinatrices et coordonnateurs de CLA en facilitant le travail de concertation et d'échanges de pratiques.
- Accompagner les coordinatrices et coordonnateurs Rep et Rep+ et celui des coordinatrices et coordonnateurs de CLA dans l'analyse des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de réseau.
- Communiquer avec les pilotes de réseaux et participer aux dialogues de pilotage.
- Accompagner les chefs de file et co-pilotes dans le déploiement, la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action des Cités éducatives (2 à Mulhouse, 1 à Colmar).
- Intégrer le comité de pilotage « 100% réussite » auprès de l'IEN référent et accompagner les transformations pédagogiques attendues dans le cadre des mesures de dédoublement des GS, CP et CE1
- Assurer la coordination des dispositifs et opérations relevant des politiques éducatives en territoire.
- Assurer la coordination des dispositifs relevant de ces politiques éducatives (petits déjeuners, PRE, CLAS, journées à thème...).
- Renforcer l'articulation entre les dispositifs portés par les collectivités territoriales et les actions mises en place dans les réseaux, en s'appuyant sur les ressources locales (PMI, tissu associatif...).

- Sur le territoire de la ville de Mulhouse, assurer la coordination de l'ensemble des actions en cohérence et en complémentarité avec le projet « Ambitions Mulhouse-Ville éducative », en lien avec la directrice ou le directeur de projet opérationnel.
- Participer et nourrir les démarches d'identification de nouveaux espaces éligibles.
- Favoriser les relations entre les familles et l'École, être une personne-ressource pour la « Mallette des parents », participer au montage d'espaces dédiés aux parents, initier des temps d'échanges et de rencontres thématiques.
- Travailler en collaboration étroite avec les acteurs institutionnels (services de la Préfecture, de la ville, de l'éducation nationale : chargé de mission prévention violence, chargé de mission décrochage scolaire) en respectant les attributions de chacun.
- Formaliser divers écrits professionnels (note, compte-rendu de réunion, synthèse...) à destination des cadres, personnels et partenaires, et en assurer la diffusion.

#### **Connaissances et compétences requises**

- Connaissances du système éducatif des 1er et 2d degrés
- Connaissances des enjeux liés à l'éducation prioritaire
- Connaissances sur la politique de la ville
- Connaissances des politiques de l'État en faveur des territoires hors éducation prioritaire et politique de la ville (CLA, TER...)
- Travailler en partenariat
- Conduite de projets
- Capacités organisationnelles
- Capacités rédactionnelles
- CAFIPEMF souhaité

#### **Qualités attendues**

- Loyauté
- Rigueur
- Disponibilité - mobilité
- Autonomie et initiative
- Aptitudes relationnelles (dialogue, écoute...)
- Sens du travail en équipe
- Savoir rendre compte

#### **Contexte**

- Plan Ambitions Mulhouse – ville éducative
- 7 REP+, 2 REP
- 3 Contrats locaux d'accompagnement
- 3 Cités éducatives : 2 à Mulhouse, 1 à Colmar
- 4 contrats de ville : Mulhouse (+ Wittenheim + Illzach), Colmar, Cernay, Saint-Louis
- 3 territoires sous contrat local d'accompagnement

## **N° 8- RASED**

### **Missions**

Sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription, les personnels des RASED apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

Les aides spécialisés visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignantes et enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Les missions de chacun des enseignantes et enseignants personnels spécialisés ont été clairement redéfinies dans la circulaire 2014-107 du 18 août 2014, tout en réaffirmant leur appartenance aux équipes pédagogiques. Le pilotage et l'organisation des aides en fonction des besoins repérés dans les écoles y sont précisés. Dans chacune des circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré, l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription pilote la mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignantes et enseignants, en arrête l'organisation générale et les priorités, notamment dans le cadre du pôle ressources de circonscription.

### **Activités**

- Contribuer à l'observation des élèves en apportant les spécificités de regards croisés avec ceux de l'équipe des enseignantes et enseignants de l'école ;

- Aider les enseignants et les équipes dans l'analyse des difficultés rencontrées par des élèves lors de situations d'apprentissage et dans les actions de prévention des difficultés ;
- Contribuer aux échanges avec les professionnels extérieurs de soin ;
- Participer à l'élaboration, à la rédaction puis à l'évaluation régulière des PPRE mis en œuvre ;
- Proposer un ensemble de ressources, de démarches et d'outils opérationnels permettant d'accroître les possibilités de différenciation des réponses adaptées aux besoins des élèves ;
- Faciliter, si nécessaire, les relations avec les parents en participant à des réunions organisées par le directeur ou l'enseignant ;
- Assurer certaines interventions auprès d'élèves identifiés dans le cadre du pilotage du RASED par l'IEN de circonscription ;
- Participer aux réunions du pôle ressource de la circonscription ;
- Participer aux réunions de pilotage du RASED de la circonscription ;
- Se positionner en appui des AESH pour des aides lors des accompagnements d'élèves dans les apprentissages ;
- Participer à des actions de formation des enseignants et des animations pédagogiques.

#### **Compétences requises**

- Compréhension des enjeux de l'école inclusive ;
- Connaissances sur le système éducatif en général et plus particulièrement sur les enseignements adaptés ;
- Bonnes connaissances didactiques en français et mathématiques et notamment des ressources institutionnelles ;
- Bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, compétences dans la médiation permettant de développer le travail en équipe ;
- Qualités de rigueur et d'organisation ;
- Bonne maîtrise des outils bureautiques souhaités (traitement de texte, tableur) ;
- Efficacité dans la gestion de son temps, dans la mise en place d'outils de travail.

#### **Localisations et particularités**

- Postes réservés aux enseignants titulaires d'un CAPPEI (parcours RASED) ou CAPASH (option E).
- Poste basé en circonscription, selon la localisation de l'antenne RASED.
- Déplacements fréquents dans la circonscription avec son véhicule personnel.
- Les obligations de service des enseignants spécialisés sont régies, comme pour les autres enseignants du premier degré, par le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008. Elles sont précisées par la circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013, point II-5.
- Toute situation de crise grave pourra conduire le directeur académique à affecter provisoirement ces personnels enseignants sur des postes en présence d'élèves.

### **N° 9 – POSTE UNITE PEDAGOGIQUE D'ELEVES ARRIVANTS ALLOPHONES (UPE2A)**

Pour tout renseignement complémentaire veuillez prendre contact avec Mr KOZLIK - IEN en charge du dossier CASNAV– Tél. : 03.89.33.31.82

### **N° 10 – UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE**

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif de scolarisation destiné aux élèves en situation de handicap, qui y sont orientés sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Dispositif d'inclusion collective, il fonctionne sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe, et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.

Le coordonnateur pédagogique met en œuvre les projets individualisés, dans le cadre d'un projet collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D ou CAPPEI).

Réf. : BO du 27 août 2015 [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91826](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.56.88